

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 12 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires** Myriam PISANO et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Robert NATALE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Denis BANDELIER, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Bernard TENAILLON à Daniel FRERY

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 2 février	Vendredi 3 février	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2015-01-16 – Service Général-Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation avant le vote du Budget primitif 2015

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent... »,

Pour permettre l'acquisition de matériel informatique et logiciels (Passage PESv2, dématérialisation, instruction droit des sols) ainsi que du mobilier et matériel de bureau, il conviendrait que le Conseil Communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses correspondantes ci-dessous avant le vote du budget primitif 2015.

Chapitre	Article	Objet	Montant
20 – Immobilisations incorporelles	2051 – Concessions et droits similaires	Logiciel instruction droit des sols Logiciel dématérialisation / passage PEsV2	29 000 €
21 – Immobilisations corporelles	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	PC/ installation sur site et accessoires (pour service instruction des sols, compta et développement économique)	8 000 €
21 – Immobilisations corporelles	2184 – Mobilier	Mobilier de bureau pour service instruction du droit des sols	3 000 €

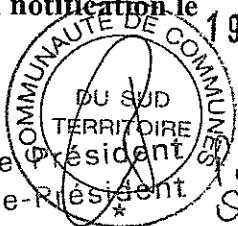
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant le vote du budget primitif,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19 FEV. 2015
Et publication ou notification le 19 FEV. 2015

Le Président,


Pour le Président
Le Vice-Président

Le Président,


Pour le Président
Le Vice-Président

